





FORMULAIRE A REMPLIR EN CAS DE COMMERCIALISATION EN FRANCE D'OPCVM CONSTITUE SUR LE FONDEMENT D'UN DROIT ETRANGER PRENANT EN COMPTE DES CRITERES EXTRA-FINANCIERS OU DE MODIFICATION DE L'APPROCHE EXTRA-FINANCIERE D'UN FONDS DEJA COMMERCIALISE (POSITION RECOMMANDATION n° 2020-03)


1. Identification du produit concerné

1. Code LEI
2. Code(s) ISIN 
3. Dénomination du produit :
4. Structure compartimentée ? Oui Non
5. Si applicable, nom du compartiment :

2. Identification de la société de gestion remplissant ce questionnaire et des distributeurs du produit


1. Nom de la société de gestion :
2. Nom des distributeurs du produit en France 

3. Nature de la communication envisagée dans la documentation réglementaire

1. Le produit communique-t-il de façon centrale sur la prise en compte de caractéristiques extra-financières dans la gestion au sens de la position recommandation 2020-03 ?  Oui Non

Mention de la prise en compte de caractéristiques extra-financières :

« Une réponse positive à l'une de ces questions signifie que le produit communique de façon centrale sur la prise en compte de critères extra-financiers ».

- Dans la dénomination du placement collectif ? Oui Non
2. Dans le DICI ?  Oui Non
3. Dans la documentation commerciale au-delà d'une évocation très brève et très proportionnée ? Oui Non

Formulaire à remplir en cas de commercialisation en France d'OPCVM constitué sur le fondement d'un droit étranger prenant en compte des critères extra-financiers ou de modification de l'approche extra-financière d'un fonds déjà commercialisé (Position-Recommandation n° 2020-03)

La suite du formulaire n'est à remplir que lorsque la réponse "Oui" a été apportée à la question 3.1

4. Nature de la modification pour prise en compte de critères extra-financiers dans la gestion effectuée

Position n°2 de la Position-Recommandation 2002-03

1. Au sens du paragraphe b) de cette position, l'approche retenue est :
2. Au sens du paragraphe c) de cette position, le taux d'analyse extra-financier supérieur à 90 % ? Oui Non
- En cas de réponse « En amélioration de note » à la question 4.1**
3. Taux d'exclusion de l'univers d'investissement en vue de calculer la note moyenne de référence à laquelle sera comparée le portefeuille (*élimination au minimum de 20 % des valeurs les moins bien notées*) %
- En cas de réponse « En sélectivité » à la question 4.1**
4. Taux de sélectivité retenu (*réduction au minimum de 20% de l'univers d'investissement*) %
- En cas de réponse « Autre approche » à la question et to question 4.1**
5. Cette autre approche correspond-elle à une de celle décrite dans la section 2 de la Position-recommandation AMF 2020-03 (*fonds de fonds, fonds green bonds ...*) ? Oui Non
6. Préciser le type d'approche retenue (*fonds de fonds, fonds green bonds ...*) ?

Pour les fonds ISR uniquement :

Position n° 2 d) de la Position-Recommandation 2020-03

7. L'analyse extra-financière prend-elle simultanément en comptes les facteurs environnementaux, sociaux et gouvernance ? Oui
Non, il ne s'agit pas d'un
fonds ISR

Formulaire à remplir en cas de commercialisation en France d'OPCVM constitué sur le fondement d'un droit étranger prenant en compte des critères extra-financiers ou de modification de l'approche extra-financière d'un fonds déjà commercialisé (Position-Recommandation n° 2020-03)

Position n° 6 de la Position-Recommandation 2020-03

8. Si le fonds ne bénéficie pas du label « ISR », merci de renseigner ci-contre, l'avertissement à présenter en caractères très apparent dans les communications à caractère promotionnel de l'OPCVM conformément à la position n°7 de la Position-Recommandation 2020-03

5. Information dans les documents réglementaires et commerciaux

Position n°3 de la Position-recommandation 2020-03 : si les limites méthodologiques de la stratégie extra-financière sont significatives :

1. Quels documents mentionnent ces limites méthodologiques ?

Pas de limite de méthodologie significative	DICI
Prospectus	Documentation commerciale

Position n°4 de la Position-recommandation 2020-03, quels documents mentionnent :

2. Les objectifs mesurables minimaux retenus en application de la position n°2

DICI/DIC	Prospectus
----------	------------

3. Le taux minimal d'analyse extra-financière du portefeuille

DICI/DIC	Prospectus
----------	------------

4. L'univers d'investissement à partir duquel est réalisée l'analyse extra-financière

La SGP n'utilise pas une telle mesure pour juger du caractère significatif

DICI/DIC	Prospectus
----------	------------

Formulaire à remplir en cas de commercialisation en France d'OPCVM constitué sur le fondement d'un droit étranger prenant en compte des critères extra-financiers ou de modification de l'approche extra-financière d'un fonds déjà commercialisé (Position-Recommandation n° 2020-03)

A compléter lorsque la réponse « Non » a été apportées à l'une des questions de la section 4

6. Avertissement dans la documentation commerciale mentionnée conformément à la position n°7

1. Extrait de la documentation commerciale présentant l'avertissement

Envoyer le formulaire à l'adresse AMF-UCITS@amf-france.org